

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
15 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 27

2024.D031

OBJET :

**07b. VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION POUR
2024.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 05-04-2024

ID : 059-215904004-20240328-2074D031-D



L'an deux mil-vingt-quatre, le vingt-huit MARS à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. CITERNE Joël
Monsieur TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia
Madame BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

La municipalité devant faire face à de nombreuses contraintes budgétaires en 2024, pour maintenir un niveau de services à hauteur des attentes des Mervillois et assurer une capacité d'autofinancement positive à minima pour investir.

L'assemblée après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à la majorité des votes exprimés (19 pour, 8 contre : liste « Merville en Grand », liste « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale » et Marc BEZILLE, et 2 abstentions : Marine BLANQUART et Nadine MARMINION), de fixer les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 41,00 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI : 45,37 %
- Taux de TAXE D'HABITATION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES : 19,00 %

Pour satisfaire aux dispositions réglementaires de l'article 7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, le conseil municipal est invité à examiner le projet de Budget Primitif pour la commune au titre de l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.